

**Ministère de la culture**  
**Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de  
la céramique, spécialité « céramique », session 2022**

**Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art**

22-MC-TACERA-ORAL-HA-P22

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 1 page.

**SUJET N°4 :**

Sèvres et le pouvoir au XVIII<sup>e</sup> siècle en France.

**Ministère de la culture**  
**Concours externe de technicien d'art de classe normale, métiers de  
la céramique, spécialité « céramique », session 2022**

**Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art**

22-MC-TACERA-ORAL-HA-P22

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 1 page.

**SUJET N°5 :**

Sèvres et le pouvoir au XIX<sup>e</sup> siècle en France.